

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 567

17 mars 2010

### SOMMAIRE

A.F.M.S. Accounting Financial & Management Services .....	27187	FFTA Investments SA .....	27173
Argon Holding S.à r.l. ....	27215	Finlynx S.A. ....	27194
Art Consult S.A. ....	27216	Flasch Holding S.A. ....	27186
Avantas Holding S.A. ....	27214	Foâsbooken Hâemelmaous Echternach ..	27195
B&C Déco S.à.r.l. ....	27215	Fonds Culturel Quart Monde .....	27172
Belval Square SA .....	27188	Galeria Juliacum Sàrl .....	27195
BRE/Europe 5NQ S.à r.l. ....	27191	German Property Portfolio Sàrl .....	27196
BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l. ....	27188	Group Louisiana S.A. ....	27187
BTM Foot International S.A. ....	27215	Horizontes S.à r.l. ....	27207
Capitole International S.A. ....	27216	Imza S.A. ....	27204
Celeritas Property .....	27172	Kart Investment S.A. ....	27203
Chenonceau S.A. ....	27192	Korolux S.à.r.l. ....	27209
Cheyenne S.A. ....	27193	LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	27205
Concept Realty & Development S.A. ....	27204	Monte Bianco S. à r.l. ....	27170
Cottbus Property Sàrl .....	27194	NN Participations Holding S.A. ....	27193
DECKER-WOLFF S.à.r.l. et Compagnie, s.e.c.s. ....	27207	Pronutri S.à r.l. ....	27208
Dunlion Sàrl .....	27203	REF IV Luxembourg S.à r.l. ....	27196
Environmental Investments .....	27209	Rental Company S.A. ....	27203
Eurobrick Participations Holding S.A. ....	27216	Spagnolux S.à r.l. ....	27204
European Energy Assets S.A. ....	27192	Venice Luxco S.à.r.l. ....	27208
Exzentric S.A. ....	27193	VTT Finance & Participations S.A. ....	27191
		Zeeman TextielSupers - Esch/Alzette ....	27173

**Monte Bianco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.176.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December,

Before us Me Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Shanklin Limited, a limited liability company formed and existing under the laws of Cayman Islands on May 24, 2005, registered with the Cayman Register (Companies' House) under number MC 149362, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and having its effective centre of management ("siège de direction effective") in the United Kingdom,

represented by Maître Laetitia BORUCKI, attorney at law, professionally residing at 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1. Monte Bianco S.à r.l., having its registered office at 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110 176, hereinafter referred to as the "Company", was incorporated by a deed of the undersigned notary on August 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1413 of December 19, 2005 and modified for the last time by a deed of August 6, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2014 of October 15, 2009.

2. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 32,305,225.- divided in 1,292,209 shares having a par value of EUR 25.- each.

3. Morgan Stanley Shanklin Limited, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. Morgan Stanley Shanklin Limited, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. Morgan Stanley Shanklin Limited, prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, Morgan Stanley Shanklin Limited, prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are enclosed to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

7. Morgan Stanley Shanklin Limited, prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. Morgan Stanley Shanklin Limited, prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Morgan Stanley Shanklin Limited, prenamed, with immediate effect.

9. Morgan Stanley Shanklin Limited, prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

10. Discharge is given to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREHOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A COMPARU:

Morgan Stanley Shanklin Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois des Iles Cayman le 24 mai 2005, enregistrée auprès du Registre de Sociétés de Cayman (Companies' House) sous le numéro MC 149362, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Umland House, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands et ayant son siège de direction effective au Royaume-Uni,

ici représentée par Me Laetitia BORUCKI, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privée; ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que Monte Bianco S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110 176 (ci-après, la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1413 du 19 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2014 du 15 octobre 2009.

2. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 32.305.225.-divisé en 1.292.209 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- chacune.

3. Que Morgan Stanley Shanklin Limited, préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que Morgan Stanley Shanklin Limited, préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que Morgan Stanley Shanklin Limited, préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que Morgan Stanley Shanklin Limited, préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Que Morgan Stanley Shanklin Limited, préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que Morgan Stanley Shanklin Limited déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à Morgan Stanley Shanklin Limited avec effet immédiat.

9. Que Morgan Stanley Shanklin Limited, préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

10. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2009. LAC / 2009 / 56363. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010026403/108.

(100022789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

**Fonds Culturel Quart Monde, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 25, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg G 32.

*Compte Profits et pertes au 31/12/2009*

	Débit	Crédit	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
<b>CHARGES</b>				
Impôts et/ou taxes . . . . .	75,55	0,00	75,55	0,00
Frais divers de gestion . . . . .	95,50	0,00	95,50	0,00
Frais de banque . . . . .	18,00	0,00	18,00	0,00
<b>PRODUITS</b>				
Dons . . . . .	0,00	31.512,16	0,00	31.512,16
Produits financiers . . . . .	0,00	93,07	0,00	93,07
	<u>189,05</u>	<u>31.605,23</u>	<u>189,05</u>	<u>31.605,23</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 . . . . .			<u>31.416,18</u>	
			31.605,23	31.605,23

*Bilan au 31/12/2009*

ACTIF		PASSIF	
BCEE (compte terme) . . . . .	14.882,81	Capital propre . . . . .	12.394,68
LU30 00191521 8134 4000			
BCEE (compte courant) . . . . .	7.803,04	Résultat de l'exercice 2009	
LU07 00191000 7922 4000		- Mouvement International . . . . .	6.720,00
CCP LU3311111187 0069 0000 . . . . .	33.915,20	ATD - Volontariat	
		- ATD Quart Monde . . . . .	24.696,18
		Luxembourg	
Mouvement International ATD . . . . .	3.310,00	Résultat de l'exercice 2008 . . . . .	16.100,19
(Acompte sur résultat 2009)		- ATD Quart Monde	
		Luxembourg	
	<u>59.911,05</u>		<u>59.911,05</u>

*Budget prévisionnel pour l'exercice 2010*

RECETTES		DEPENSES	
Dons . . . . .	20.000,00	Soutien aux activités de la Maison Culturelle ATD	
		Quart Monde, Beggen . . . . .	13.100,00
Produits financiers . . . . .	100,00	Soutien au Mouvement International ATD	
		Quart Monde . . . . .	6.720,00
		- Volontariat	
		Frais du Fonds Culturel Quart	
		Monde . . . . .	280,00
	<u>20.100,00</u>		<u>20.100,00</u>

Référence de publication: 2010023805/43.

(100020653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**Celeritas Property, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Celeritas Property S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010024397/11.

(100019228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Zeeman TextielSupers - Esch/Alzette, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4002 Esch-sur-Alzette, 46, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.850.

---

Suite au remplacement de Monsieur Paul Nicolaas Schouwenaar, démissionnaire de sa fonction d'administrateur de Zeeman TextielSupers N.V. de la succursale depuis le 15 février 2007, par Monsieur Barthold Eduard Karis, né le 11 décembre 1958, et demeurant à 1402 GM Bussum, Pays-Bas, Lothariuslaan 76, et ce à partir du 15 février 2007.

Pour extrait conforme

Monsieur Barthold Eduard Karis

*Administrateur-délégué, Représentant permanent de la succursale*

Référence de publication: 2010023835/13.

(100020585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**FFTA Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.219.

---

STATUTES

In the year two thousand ten, on the ninth day of the month of February.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

"Luxembourg International Consulting S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 40312,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 8 February 2010.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of "FFTA INVESTMENTS SA" (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (collectively the Shareholders, and each shareholder thereof a Shareholder). If the Company has only one shareholder, the Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the Shareholders in the articles of association of the Company (collectively the Articles, and each article thereof an Article) shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a single director of the Company (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of a regularly constituted meeting of the Shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

**Art. 4. Corporate object.** The corporate object of the Company is mainly to acquire, sell, develop and exploit real estate properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and the Company may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, whose principal object is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The corporate object of the Company is further (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 50,000 (fifty thousand euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by Luxembourg law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.



**Art. 8. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 9. Annual General Meeting - Other General Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on 1 June at 9.30 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of such meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in the General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by way of a voting bulletin.

**Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if existing, or, if exceptional circumstances require so, a director of the Company (the Director, and collectively the Directors) having an A signatory power (the A Director), acting jointly with a Director having a B signatory power (the B Director) may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the General Meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by e-mail or telefax shall be sent 8 (eight) days before the General Meeting to registered Shareholders, but no formal proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters, telefax, or e-mail only.

Each share of the Company is entitled to one vote.

Except as otherwise required by Luxembourg law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) days interval at least and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both such meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which a Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of such meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting is held.

**Art. 11. Management.** For so long as the Company has a single shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three members and each Director shall be assigned either an A or a B signatory power. The Directors need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Director(s) shall be elected by the General Meeting.

The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

In dealing with third parties, the Director(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of Articles 11 and 16 shall have been complied with.

The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

In case of plurality of Directors, notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

Directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members, who either are present in person or assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.



The Board can deliberate or act validly only if at least half of its members, and at least one A Director and one B Director, are present or represented at a meeting of the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Directors present or represented, as long as they are at least adopted by one A Director and one B Director. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The present Article does not apply in the case that the Company is managed by a single director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director or the Board shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting, or by all the Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors, president or any other position of any such entity. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors, president or any other position of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** In case of a single director, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of an A Director and a B Director. As a consequence thereof, in the case of plurality of Directors, two Directors with the same signatory power shall not be able to validly bind the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Within the boundaries of the daily management, the Company may also be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company are interested in, or are a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to the Sole Director.

For so long as the Company has a single director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Indemnification.** The Company may indemnify any Director or officer of the Company and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to

which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by Luxembourg law, by one or several independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). The statutory auditor shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

The external auditor shall be appointed by the General Meeting in accordance with the act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended (the Act of 2002). The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 April and end on 31 March of the following year.

**Art. 21. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year of the Company, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 2002.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by Luxembourg law to the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor, and such other documents as may be required by Luxembourg law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of. Generally, the General Meeting may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act 1915.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 23. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

#### *Transitional provisions*

By way of derogation of Article 20, the first business year begins today and ends on 31 March 2011.

The first annual General Meeting will be held on 1 June 2011 at 9.30 a.m..

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party, prenamed, acting in its capacity of Sole Shareholder, declares that it subscribes to all the 500 (five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 100 (hundred euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by the appearing party, prenamed, acting in its capacity of Sole Shareholder, by means of a payment in cash, so that the sum of EUR 50,000 (fifty thousand euro) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at € 1,500,-.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

1. The number of Directors is set at four (4) and that of the statutory auditor of the Company (commissaire aux comptes) at one (1).

2. The following persons are appointed:

- as an A Director:

\* Mr Francis Biagio Amédée Mérandi, employee, born 2 January 1970, in Issy-les-Moulineaux, France, whose professional address is 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; and

\* Mr Yannick Ceccarelli, employee, born 20 April 1984, in Thionville, France, whose professional address is 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- as a B Director:

\* Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, born 12 September 1964, in La Spezia, Italia, whose professional address is 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; and

\* Mr Alexis Kamarowsky, company director, born 10 April 1947, in Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, whose professional address is 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

In accordance with Article 16, the Company shall only be bound by the joined signature of an A Director and a B Director.

3. BDO Audit, whose registered office is at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The Company's registered office shall be at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

5. The term of office of Mr Francis Biagio Amédée Mérandi, Mr Yannick Ceccarelli, Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino and Mr Alexis Kamarowsky as Directors shall end at the close of the annual General Meeting to be held in 2015.

6. The term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual General Meeting to be held in June 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of discrepancies between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu

"Luxembourg International Consulting S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 40312,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, ès-qualités de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "FFTA INVESTMENTS SA" (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires (collectivement les Actionnaires, avec chaque actionnaire défini comme un Actionnaire). Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, elle n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (collectivement les Statuts, avec chaque article des Statuts défini comme un Article) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution d'une assemblée des Actionnaires régulièrement constituée (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a principalement pour objet social d'acquérir, céder, développer et exploiter des propriétés immobilières, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, et la Société peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société a également pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre des Actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1<sup>er</sup> juin de chaque année à 9.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par bulletin de vote.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi luxembourgeoise sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes, s'il existe, ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, un administrateur de la Société (l'Administrateur et collectivement les Administrateurs) ayant un pouvoir de signature A (un Administrateur A) agissant conjointement avec un Administrateur ayant un pouvoir de signature B (un Administrateur B). Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs



points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, aux Actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action de la Société donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi luxembourgeoise ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, qui est Actionnaire ou non.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration.** Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres et chaque Administrateur se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Les Administrateurs ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les Administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915).

Le(s) Administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'Administrateur restant, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, le(s) Administrateur(s) auront le pouvoir de représenter la Société en toute circonstance et d'exécuter tous les actes et toutes les opérations qui ne contreviennent pas à l'objet social de la Société, pourvu que les dispositions des articles 11 et 16 aient été respectées.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.



L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, déterminera les responsabilités et la rémunération (si existante) du mandataire, ainsi que la durée du mandat et toute autre condition y relative.

**Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

En cas de pluralité d'Administrateurs, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration, en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre Administrateur comme son mandataire.

Les Administrateurs peuvent également voter par téléphone, confirmé par écrit.

Un Administrateur peut représenter plus d'un autre Administrateur, à condition que deux Administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les dispositions du paragraphe qui suit.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration ne peut agir et délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres, et au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront prises par la majorité des Administrateurs présents ou représentés, aussi longtemps qu'elles seront prises au moins par un Administrateur A et un Administrateur B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions précédentes, une résolution du Conseil d'Administration pourra aussi être passée par écrit, dans quel cas elle consistera en un ou plusieurs documents contenant cette résolution et signée par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Le présent Article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

**Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration ou des Résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence ou par tout Administrateur ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration, président ou à toute autre fonction d'une telle entité. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration, président ou de toute autre fonction d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** En présence d'un seul administrateur, la Société est engagée par la signature de l'Administrateur Unique, et en présence de plusieurs administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B. Par conséquent, deux Administrateurs ayant le même pouvoir de signature ne sauront engager la Société.

La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 15 ci-dessus.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou son administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas en cas d'Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout Administrateur ou agent de la Société et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou agent de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi luxembourgeoise, par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Le réviseur d'entreprises est nommé par l'Assemblée Générale conformément à la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle qu'amendée (la Loi de 2002). L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale de la Société, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi luxembourgeoise, à l'examen du commissaire aux comptes/réviseur d'entreprises, qui rédige sur cette base leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du commissaire aux comptes/réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et l'Assemblée Générale décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'Article 20, le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2011 à 9.30 heures.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, susmentionnée, agissant en sa qualité d'Associé Unique, déclare qu'il souscrit toutes les 500 (cinq cents) actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 100 (cents euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros).

Toutes ces 500 (cinq cents) actions ont été entièrement libérées par la partie comparante, susmentionnée, agissant en sa qualité d'Associé Unique, au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.500.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'Administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées:

- en tant que Administrateur A:

\* Monsieur Francis Biagio Amédée Mérandi, salarié, né le 2 janvier 1970, à Issy-les-Moulineaux, France, ayant son adresse professionnelle à 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; et

\* Monsieur Yannick Ceccarelli, salarié, né le 20 avril 1984, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle à 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- en tant que Administrateur B:

\* Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, né le 12 Septembre 1964, à La Spezia, Italie, ayant son adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

\* Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, né le 10 avril 1947, à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Conformément à l'Article 16, la Société est engagée uniquement par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

3. BDO Audit, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Le siège social de la Société est établi à 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

5. Les mandats de Messieurs Francis Biagio Amédée Mérandi, Yannick Ceccarelli, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Alexis Kamarowsky en tant qu'Administrateurs prennent fin à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

6. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle, tenue en juin 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. Neiens, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: EAC/2010/1645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010026345/743.

(100022599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

### **Flasch Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 108.129.

#### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 24 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme

FLASCH HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-9647 Doncols, 7, Bohey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.129.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur le Juge des Tutelles Lex EIPPERS et liquidateur Maître Daniel BAULISCH, Avocat à la Cour, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Daniel BAULISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2010023840/22.

(100020458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**Group Louisiana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.600.

—  
*Extrait de résolution du 11 février 2010*

Les actionnaires de la société GROUP LOUISIANA S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Claude RIGANELLI, administrateur de société, demeurant à L-8545 Niederpallen, 14, rue de Reichlange de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Suite à cette démission le conseil d'administration est donc désormais composé de manière suivante:

- Monsieur Joseph COMODI, administrateur de société, demeurant à L-3899 Foetz, 5, rue du Soleil (administrateur-délégué)

- Madame Sarah RIGANELLI, administrateur de société, demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz, (administrateur-délégué)

- Monsieur Fulvio RIGANELLI, administrateur de société, demeurant à L-3825 Schifflange, 16, Cité Schefflengerbiérg (président du conseil d'administration)

Dans le cadre la gestion journalière, l'assemblée générale décide que la société est désormais valablement engagée:

- Par la signature individuelle de chacun des administrateurs délégués pour les engagements ne dépassant pas le montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000);

- Par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués pour les engagements dépassant cinquante mille Euros (EUR 50.000)

- Par les signatures conjointes de tous les administrateurs délégués et du président du conseil d'administration seront requises pour l'achat et la vente d'immeubles, la prise de participation dans d'autres sociétés, la prise d'hypothèques, le cautionnement en faveur de tiers ainsi que le dépôt de garanties financières

Luxembourg, le 11 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010026028/32.

(100022212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

---

**A.F.M.S. Accounting Financial & Management Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 3, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 99.470.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 24 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme A.F.M.S. ACCOUNTING FINANCIAL & MANAGEMENT SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-9544 WILTZ, 3, rue Hannelast, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99470.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur le Juge des Tutelles Lex EIPPERS et liquidateur Maître Daniel BAULISCH, Avocat à la Cour, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Daniel BAULISCH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010023842/22.

(100020726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**Belval Square SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 93.026.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2010*

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 03/02/2010 que:

Les mandats des administrateurs actuellement en place, à savoir:

- Monsieur Pasquale Corcelli, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Armand Distave, demeurant à Luxembourg
- Madame Aurélia Corcelli, demeurant à Luxembourg

sont arrivés à leur terme en 2009, et sont renouvelés pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pasquale Corcelli, né le 13/12/1946 à Polombaiolo di Bitonto/Bari (Italie), demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets, administrateur-délégué pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010024050/26.

(100020150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.512.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.538.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

In the presence of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

the company BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92175.

Hereby represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued under private seal on December 24, 2009, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary will remain attached to the present minutes and be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 23, 2009 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

*First resolution*

The sole member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty seven million five hundred thousand Euros (EUR 57,500,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, to the amount of fifty seven million five hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 57,512,500.-) represented by five hundred seventy five thousand one hundred twenty five (575,125) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, by the issue of five hundred seventy five thousand (575,000) new



corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units.

#### *Second resolution*

The sole member resolved to issue five hundred seventy five thousand (575,000) new corporate units having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units.

#### *Subscription and Payment*

There now appears Mrs. Morgane IMGRUND, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92175, by virtue of a power of attorney given on December 24, 2009, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l. five hundred seventy five thousand (575,000) new corporate units by a contribution in cash of fifty seven million five hundred thousand Euros (EUR 57,500,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by a bank certificate issued by Royal Bank of Scotland, and the undersigned notary formally acknowledged the availability of the aggregate amount of fifty seven million five hundred thousand Euros (EUR 57,500,000.-) to the Company.

Thereupon, the sole member formally resolved to accept the said subscriptions, contributions and to issue and allot five hundred seventy five thousand (575,000) new fully paid-up corporate units of the Company to BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l.

#### *Third resolution*

The sole member resolved to amend Article 5, first paragraph, of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows:

"The subscribed corporate capital is set at fifty seven million five hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 57,512,500.-) represented by five hundred seventy five thousand one hundred twenty five (575,125) units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each."

#### *Fourth resolution*

The sole member resolved to authorize any manager of the Company to amend the shareholders' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92175,

représentée par Maître Morgane IMGRUND, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, non encore

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes prises par elle en sa qualité d'associé unique de la Société:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante sept million cinq cent mille euro (EUR 57.500.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, au montant de cinquante sept million cinq cent douze mille cinq cent euro (EUR 57.512.500,-) représenté par cinq cent soixante quinze mille cent vingt-cinq (575.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, par émission de cinq cent soixante quinze mille (575.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre cinq cent soixante quinze mille (575.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Paiement*

Comparaît alors Maître Morgane IMGRUND, précitée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.175 en vertu d'une procuration accordée en date du 24 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les associés de la Société et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., cinq cent soixante quinze mille (575.000) nouvelles parts sociales en contrepartie de l'apport en numéraire pour un montant de cinquante sept million cinq cent mille euro (EUR 57.500.000,-).

La preuve du prêt paiement en numéraire a été rapportée au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par Royal Bank of Scotland, et le notaire soussigné reconnaît formellement la disponibilité du montant total de cinquante sept million cinq cent mille euro (EUR 57.500.000,-).

Sur quoi, l'associé unique formellement décide d'accepter la souscription ainsi que l'apport et d'émettre et d'attribuer cinq cent soixante quinze mille (575.000) parts sociales à la société BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante sept million cinq cent douze mille cinq cent euro (EUR 57.512.500,-) représenté par cinq cent soixante quinze mille cent vingt-cinq (575.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société à modifier et signer le registre des associés de la Société et de manière générale pour prendre toute mesure nécessaire en relation avec les décisions prises au regard du présent protocole.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à six mille cinq cents euro (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Imgrund, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2010026377/140.

(100022455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

**VTT Finance & Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.447.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "VTT Finance & Participations S.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2009. Relation: EAC/2010/232.

- que la société "VTT Finance & Participations SA" (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72447,

constituée suivant acte notarié du 3 novembre 1999 et publié au Mémorial C numéro 15 du 6 janvier 2000; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 mars 2002 et publié au Mémorial C numéro 978 du 26 juin 2002,

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 3 décembre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024874/28.

(100020105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**BRE/Europe 5NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.118.

—  
*Transferts de parts*

Il résulte de plusieurs contrats de transferts de parts sociales signés en date du 4 février 2010 que

- Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P. a transféré ses 3 parts sociales de classe Z à Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P.

- Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P. a transféré 1 part sociale de classe Z à Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F L.P.

- Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P. a transféré 86 parts sociales de classe Z à Blackstone Real Estate Partners International II (AIV-1) L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 345 Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP 13758.

- Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P. a transféré 2 parts sociales de classe Z à Blackstone Real Estate Partners International II (AIV-1) L.P.

- Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P. a transféré ses 6 parts sociales de classe Z à Blackstone Real Estate Partners International II (AIV-1) L.P.

Par conséquent, les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P. ....	1 part sociale de classe Z
Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P. ....	1 part sociale de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P. ....	1 part sociale de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P. ....	54 parts sociales de classe Z

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F L.P. . . . . .	24 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P. . . . . .	14 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P. . . . . .	31 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P. . . . . .	280 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners International II (AIV-1) L.P. . . . . .	94 parts sociales de classe Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.  
BRE/EUROPE 5NQ S. A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2010024053/36.

(100020222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**European Energy Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.752.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Monsieur Peter Fraser, demeurant Slade House, GB - DD112RF Carmyllie, Arbroath a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.  
S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2036 LUXEMBOURG  
Signatures  
Un Mandataire

Référence de publication: 2010024094/18.

(100020182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**Chenonceau S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 43.571.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09.10.2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2009 que:

L'assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015:

- Monsieur Dominique Ransquin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23
- Monsieur Serge Cammaert, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
- La société Fidelin S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 46740, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

L'assemblée décide de réélire aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015

- Banque Delen Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 27146, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2010024059/22.

(100020807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**Cheyenne S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 57.505.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27.11.2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2009 que:

1) L'assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015:

- Monsieur Dominique Ransquin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23

- Monsieur Serge Cammaert, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

- La société Fidelin S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 46740, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

L'assemblée décide de réélire aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015

- Banque Delen Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 27146, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2010024063/22.

(100020821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**NN Participations Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 76.825.

—  
Le bilan de liquidation au 22/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024393/10.

(100019717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Exzentric S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 139.469.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg, le 21 janvier 2010*

Après délibérations, le conseil adopte à l'unanimité la résolution suivante:

*1<sup>re</sup> résolution:*

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Axel de Loch de son poste d'administrateur avec effet rétroactif le 27 février 2009.

*2<sup>e</sup> résolution:*

Est nommé au poste d'Administrateur Délégué de la société à partir de ce jour et pour une durée indéterminée

- Monsieur Renaud Barbier, consultant,

Demeurant au 23, Am Becheler, L-7213 Bereldange.

Le président constate alors qu'aucun autre point ne figure à l'ordre du jour et déclare la présente séance levée à 17.30 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010024066/21.

(100020112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**Cottbus Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.811.

—

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010*

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant de catégorie A démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010024065/15.

(100020295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**Finlyinx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.560.

—

Il résulte du procès-verbal du 29 janvier 2010 que l'assemblée générale des actionnaires a pris entre autres les résolutions suivantes:

*Sixième résolution:*

Le mandat de Monsieur Fabrizio PENSO en tant qu'administrateur B de la société arrivant à échéance à ce jour, l'assemblée décide de nommer pour une période de six ans et avec effet immédiat Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO.

Le mandat ainsi conféré du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

*Septième résolution:*

Le mandat de Monsieur Bruno BASSO, Administrateur A et Président du Conseil d'administration et de Monsieur Mirko LA ROCCA, Administrateur B, et du commissaire aux comptes arrivant également à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016, en tenant compte du changement d'adresse de Mr. Mirko LA ROCCA et de Mademoiselle Francesca DOCCHIO.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé comme suit:

*Administrateurs:*

Monsieur Bruno BASSO, Administrateur A, avec adresse au 12 via Guaiane, Noventa di Piave, Italie;

Monsieur Mirko LA ROCCA, Administrateur B, avec adresse professionnelle au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Davide MURARI, Administrateur B, avec adresse professionnelle au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Commissaire:*

Mademoiselle Francesca DOCCHIO, avec adresse professionnelle au 5 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

*Huitième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir du 29 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

*Pour la société FINLYINX S.A.*

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010024721/39.

(100019262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---



**Foåsbooken Hâemelmaous Echternach, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6440 Echternach, 4, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 8.230.

—  
STATUTS

**1. Origine et but de l'Association.** L'Association porte le nom de „Foåsbooken Hâemelmaous Echternach". Elle fût fondée le 2 février 2010 pour une durée indéterminée.

Le but de l'Association est de relancer et de promouvoir l'esprit du Carnaval à Echternach et de développer des activités Carnavalesques pas seulement réduites sur le site d'Echternach

**2. Siège social de l'Association.** Le Siège social est au Café-Snack-Bar MILLERMOALER, 4, rue de la Gare, L-6440 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

**3. Le comité.** Le comité a un président, un secrétaire et un caissier et des membres. Le nombre des membres doit être impair, au maximum 9 membres et en cas d'égalité de voix lors d'un vote, le vote du président compte double.

Le président et le comité sont élus par l'Assemblée Générale et les autres postes sont élus par le comité.

Le président sortant par démission est réélu par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le comité doit se réunir une fois par mois au siège social.

**4. Les réviseurs de caisse.** L'Association doit désigner deux réviseurs de caisse pour contrôler le compte de la caisse avant l'Assemblée Générale.

**5. L'Assemblée Générale.** A la fin de chaque année, l'Assemblée doit fixer une Assemblée Générale ordinaire avec un discours du Président, le rapport des activités du secrétaire et le rapport du caissier et le rapport des réviseurs de caisse pour donner décharge au caissier.

L'Assemblée Générale se réunira au Siège Social.

**6. Liquidation d'un membre du comité.** Un membre du comité non excusé pendant trois fois de suite est liquidé comme membre du comité.

**7. Manifestations.** Une manifestation au moins doit être organisée chaque année.

**8. Dissolution.** En cas de dissolution par quoique raison, l'argent restant en caisse sera viré à la Crèche Haemelmais, 6, rue de l'Hôpital, 6448 En Ville.

Fait à Echternach, le 2 février 2010.

Jean Welschbillig / Dan Grond  
Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010025146/33.

(100021561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

---

**Galeria Juliacum Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.471.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010*

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant de catégorie A démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010024067/15.

(100020245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**German Property Portfolio Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.375.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 110.758.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010*

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant de catégorie A démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010024068/15.

(100020234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 282.575,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.145.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December,  
before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of REF IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.145, and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 10, 2009, published on August 6, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1519 at page 72892 (the Company). The articles of associations of the Company (the Articles) were subsequently amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 21, 2009, published on September 19, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1819 at page 87286. The Articles were further amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 22, 2009, published on December 22, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2487 at page 119368. The Articles have not been amended since then.

**THERE APPEARED:**

RE Coatings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.245 and having a share capital of sixty thousand euro (EUR 60,000.-),

here represented by Frédéric Franckx, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

RE Dental Products S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.939 and having a share capital of thirty thousand and five hundred euro (EUR 30,500.-),

here represented by Philippe Chenu, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. RE Coatings S.a r.l. and RE Dental Products S.a r.l. are the shareholders of the Company (the Shareholders).

II. The Company's share capital is presently set at fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-) represented by (i) one thousand and eight hundred (1,800) Class A Tracker Shares (as defined in the Articles of the Company) and (ii) four hundred (400) Class B Tracker Shares (as defined in the Articles of the Company) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. RE Coatings S.a r.l. holds all the Class A Tracker Shares in the share capital of the Company.

IV. RE Dental Products S.a r.l. holds all the Class B Tracker Shares in the share capital of the Company

V. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-) represented by (i) one thousand and eight hundred (1,800) Class A Tracker Shares and (ii) four hundred (400) Class B Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by two hundred and twenty-seven thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 227,575.-) so as to bring the share capital of the Company to two hundred and eighty-two thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 282,575.-) by the issuance of (i) five thousand and three hundred and three (5,303) new Class A Tracker Shares and (ii) three thousand and eight hundred (3,800) new Class B Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by RE Coatings S.a r.l. by way of a contribution in kind in exchange for the issuance of five thousand and three hundred and three (5,303) new Class A Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by RE Dental Products S.a r.l. by way of a contribution in kind in exchange for the issuance of three thousand and eight hundred (3,800) new Class B Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase as specified under item 1. above;

1. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Class A Tracker Shares and Class B Tracker Shares in the register of shareholders of the Company; and

2. Miscellaneous.

VI. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

VII. The Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-) represented by (i) one thousand and eight hundred (1,800) Class A Tracker Shares and (ii) four hundred (400) Class B Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by two hundred and twenty-seven thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 227,575.-) so as to bring the share capital of the Company to two hundred and eighty-two thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 282,575.-) by the issuance of (i) five thousand and three hundred and three (5,303) new Class A Tracker Shares and (ii) three thousand and eight hundred (3,800) new Class B Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon,

1. RE Coatings S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to five thousand and three hundred and three (5,303) new Class A Tracker Shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of one hundred and thirty-two thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 132,575.-) that RE Coatings S.à r.l. has against the Company (the Coatings Receivable) in accordance with an undocumented interest free advance granted to the Company by RE Coatings S.à r.l.

The above mentioned contribution in kind shall be allocated to the share capital account of the Company.

The existence and valuation of the Coatings Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of RE Coatings S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company and (ii) the balance sheet of the Company dated November 30, 2009 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The contribution certificate dated December 30, 2009 issued by the management of RE Coatings S.à r.l. and the Company in respect of the Coatings Receivable (the Coatings Certificate) states in essence that:

"

- RE Coatings S.à r.l. has a receivable against the Company in an aggregate amount of seventeen million and seven hundred and eleven thousand euro (EUR 17,711,000.-) (the Receivable), a portion of which corresponding to an aggregate

amount of one hundred and thirty-two thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 132,575.-) shall be contributed to the capital of the Company (the Portion);

- the Portion of the Receivable contributed by RE Coatings S.á r.l. to the Company is shown on the attached balance sheet as per November 30, 2009 and booked under item "Liabilities / Creditors / Amounts owed to affiliated undertakings / b) becoming due and payable after more than one year / - RE Coatings S.á r.l." (the Balance Sheet);

- RE Coatings S.á r.l. is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at one hundred and thirty-two thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 132,575.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by RE Coatings S.á r.l. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by RE Coatings S.á r.l. and upon the contribution of the Portion of the Receivable by RE Coatings S.á r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Portion of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

2. RE Dental Products S.á r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to three thousand and eight hundred (3,800) new Class B Tracker Shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of ninety-five thousand and six euro (EUR 95,006.-) that RE Dental Products S.á r.l. has against the Company (the Dental Receivable) in accordance with an undocumented interest free advance granted to the Company by RE Dental Products S.á r.l.

The above mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

- ninety-five thousand euro (EUR 95,000.-) to the share capital account of the Company; and

- six euro (EUR 6.-) to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the Dental Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of RE Dental Products S.á r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company and (ii) the balance sheet of the Company dated November 30, 2009 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The contribution certificate dated December 30, 2009 issued by the management of RE Dental Products S.á r.l. and the Company in respect of the Dental Receivable (the Dental Certificate) states in essence that:

"

RE Dental Products S.á r.l. has a receivable against the Company in an aggregate amount of ten million and five hundred and seventy-five thousand euro (EUR 10,575,000.-) (the Receivable), a portion of which corresponding to an aggregate amount of ninety-five thousand and six euro (EUR 95,006.-) shall be contributed to the capital of the Company (the Portion);

- the Portion of the Receivable contributed by RE Dental Products S.á r.l. to the Company is shown on the attached balance sheet as per November 30, 2009 and booked under item "Liabilities / Creditors / Amounts owed to affiliated undertakings / b) becoming due and payable after more than one year / - RE Dental Products S.á r.l." (the Balance Sheet);

- RE Dental Products S.á r.l. is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at ninety-five thousand and six euro (EUR 95,006.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by RE Dental Products S.á r.l. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by RE Dental Products S.á r.l. and upon the contribution of the Portion of the Receivable by RE Dental Products S.á r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Portion of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Coatings Certificate, the Dental Certificate and the Balance Sheet enclosed in each contribution certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at two hundred and eighty-two thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 282,575.-) represented by seven thousand and one hundred and three (7,103) Class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Tracker Shares and individually, a Class A Tracker Share) and four thousand two hundred (4,200) Class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up, (collectively, with other tracker shares issued by the Company from time to time, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Designated Assets and individually, a Designated Asset) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Class A Tracker Shares and Class B Tracker Shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de décembre,  
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.145 et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 10 juin 2009, publié le 6 août 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1519 à la page 72892 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été subséquentement modifiés suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 21 juillet 2009, publié le 19 septembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1819 à la page 87286. Les Statuts ont également été modifiés suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 22 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2487 à la page 113368. Les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors.

ONT COMPARU:

RE Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.245 et ayant un capital social de soixante mille euros (EUR 60.000.-) (l'Associé Unique),

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

RE Dental Products S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,



immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.939 et ayant un capital social de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-),

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. RE Coatings S.à r.l. et RE Dental Products S.à r.l. sont les associés de la Société (les Associés).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) représenté par (i) mille huit cents (1.800) Parts Sociales Traçantes de Classe A (telles que définies dans les Statuts de la Société) et (ii) quatre cents (400) Parts Sociales Traçantes de Classe B (telles que définies dans les Statuts de la Société) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. RE Coatings S.à r.l. détient toutes les Parts Sociales Traçantes de Classe A dans le capital social de la Société.

IV. RE Dental Products S.à r.l. détient toutes les Parts Sociales Traçantes de Classe B dans le capital social de la Société.

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) représenté par (i) mille huit cents (1.800) Parts Sociales Traçantes de Classe A et (m) quatre cents (400) Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par deux cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 227.575,-) afin de porter le capital social de la Société à deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 282.575,-) par l'émission de (i) cinq mille trois cent trois (5,303) nouvelles Parts Sociales Traçantes de Classe A et (ii) trois mille huit cents (3,800) nouvelles Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par RE Coatings S.à r.l. par un apport en nature en échange de l'émission de cinq mille trois cent trois (5,303) nouvelles Parts Sociales Traçantes de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par RE Dental Products S.à r.l. par un apport en nature en échange de l'émission de trois mille huit cents (3,800) nouvelles Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée sous le point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Traçantes de Classe A et des Parts Sociales Traçantes de Classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

VI. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué à l'avance, et par conséquent renonce à tous les droits et formalités de convocation de l'Assemblée auquel il a droit.

VII. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) représenté par (i) mille huit cents (1.800) Parts Sociales Traçantes de Classe A et (ii) quatre cents (400) Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par deux cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 227.575,-) afin de porter le capital social de la Société à deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 282.575,-) par l'émission de (i) cinq mille trois cent trois (5,303) nouvelles Parts Sociales Traçantes de Classe A et (y) trois mille huit cents (3,800) nouvelles Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits,

1. RE Coatings S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille trois cent trois (5,303) nouvelles parts sociales traçantes de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de cent trente deux



mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 132.575,-) que RE Coatings S.à r.l. a envers la Société (la Créance Coatings) en vertu d'une avance non documentée, ne portant pas intérêts, accordée à la Société par RE Coatings S.à r.l.

L'apport en nature susmentionné sera affecté au compte capital social de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance Coatings sont constatées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de RE Coatings S.à r.l. et approuvé par la gérance de la Société et (ii) le bilan de la Société daté du 30 novembre 2009 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le certificat d'apport daté du 30 décembre 2009, délivré par la gérance de RE Coatings S.à r.l. et la Société concernant la Créance Coatings (le Certificat Coatings) atteste essentiellement que:

"

- RE Coatings S.à r.l. a une créance envers la Société d'un montant total de dix-sept millions sept cent onze mille euros (EUR 17.711.000,-) (la Créance), une partie de celle-ci correspondant à un montant total de cent trente-deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 132.575,-) sera apporté au capital de la Société (la Partie);

- la Partie de la Créance apportée par RE Coatings S.à r.l. à la Société est constatée par le bilan annexé daté du 30 novembre 2009 et reprise sous "Liabilities / Creditors / Amounts owed to affiliated undertakings / b) becoming due and payable after more than one year / - RE Coatings S.à r.l." (le Bilan);

- RE Coatings S.à r.l. est le seul propriétaire de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Partie de la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée à cent trente-deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 132.575,-) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- la Partie de la Créance apportée à la Société est librement cessible par RE Coatings S.à r.l. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par RE Coatings S.à r.l. et, au moment de l'apport de la Partie de la Créance par RE Coatings S.à r.l. à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Partie de la Créance qui sera éteinte par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois."

2. RE Dental Products S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille huit cent (3.800) nouvelles Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatre-vingt-quinze mille six euros (EUR 95.006,-) que RE Dental Products a envers la Société (la Créance Dental) en vertu d'une avance non documentée, ne portant pas intérêts, accordée à la Société par RE Dental Products S.à r.l.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

- quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-) au compte du capital social de la Société; et

- six euros (EUR 6,-) au compte de réserve de prime d'émission de la société.

L'existence et l'estimation de la Créance Dental sont constatés par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de RE Dental Products S.à r.l. et approuvé par la gérance de la Société et (ii) le bilan de la Société daté du 30 novembre 2009 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le certificat d'apport daté du 30 décembre 2009, délivré par la gérance de RE Dental Products S.à r.l. et la Société concernant la Créance Dental (le Certificat Coatings) atteste essentiellement que:

"

- RE Dental Products S.à r.l. a une créance envers la Société d'un montant total de dix millions cinq cent soixante-quinze mille euros (EUR 10.575.000,-) (la Créance), une partie de celle-ci correspondant à un montant total de quatre-vingt-quinze mille six euros (EUR 95.006,-) sera apporté au capital de la Société (la Partie);

- la Partie de la Créance apportée par RE Dental Products S.à r.l. à la Société est constatée par le bilan annexé daté du 30 novembre 2009 et reprise sous "Liabilities / Creditors / Amounts owed to affiliated undertakings / b) becoming due and payable after more than one year/- RE Dental Products S.à r.l." (le Bilan);

- RE Dental Products S.à r.l. est le seul propriétaire de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Partie de la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée à quatre-vingt-quinze mille six euros (EUR 95.006,-) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- la Partie de la Créance apportée à la Société est librement cessible par RE Dental Products S.à r.l. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par RE Dental Products S.à r.l. et ,au moment de l'apport de la Partie de la Créance par RE Dental Products S.à r.l. à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Partie de la Créance qui sera éteinte par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois."

Le Certificat Coatings, le Certificat Dental et le Bilan annexé à chaque certificat d'apport resteront annexés au présent acte, après signature "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 282.575,-) représenté par sept mille cent trois (7.103) parts sociales traçantes de Classe A (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A) et quatre mille deux cents (4.200) parts sociales traçantes de Classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement, avec d'autres parts sociales traçantes émises par la Société de temps à autre, les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (collectivement les Actifs Désignés et individuellement l'Actif Désigné) qui seront censé comprendre non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais aussi (i) le produit de la vente de tous ou une partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou en partie cet Actif Désigné en ce compris, pour éviter le moindre doute, tout produit de la vente (soit en espèces ou autrement) reçu pour tel Actif Désigné, (iii) tout actif acquis concernant, ou en conséquence de la détention, un tel Actif Désigné, et (iv) une distribution de revenu ou une distribution de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence, de la détention de cet Actif Désigné."

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Traçantes de Classe A et des Parts Sociales Traçantes de Classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 2.500.-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. FRANCKX, P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/526. Reçu soixante-quinze (75.- EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024705/367.

(100019936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**Dunlion Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.978.

—  
*Extrait des Résolutions du gérant unique en date du 05 février 2010*

Il résulte des Résolutions écrites prises par le gérant unique en date du 05 février 2010, la décision de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 18 décembre 2009.

Fait à Luxembourg, le 05 février 2010.

Xavier de Cillia.

Référence de publication: 2010024814/12.

(100019970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Rental Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone Artisanale Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.302.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2010:

- Monsieur Michel CROISÉ, administrateur de sociétés, demeurant au 48, rue Josse Impens, B-1030 Scharbeek, Belgique, Président et Administrateur Délégué;

- Monsieur Marc PONCÉ, directeur général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Attert;

- Monsieur Johannes RIJNIERSE, directeur, demeurant à Manegelaantje 2, 3062 CV Rotterdam, Pays-Bas.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2010:

- PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010024684/20.

(100020035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Kart Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 150.487.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu le 7 janvier 2010*

*Résolution:*

Le conseil d'administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Roger PAASCH (Annexe 1) de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la société. Le Conseil d'administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Roger PAASCH, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale à tenir en 2011. En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 8 février 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010024686/17.

(100019988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Concept Realty & Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 150.488.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu le 7 janvier 2010*

*Résolution:*

Le conseil d'administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Roger PAASCH (Annexe 1) de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la société. Le Conseil d'administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Roger PAASCH, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale à tenir en 2011. En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 8 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024689/17.

(100019985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Spagnolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.493.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SPAGNOLUX S.à r.l.

FIDCOSERV

Société à responsabilité limitée

54, Bd Napoléon 1<sup>er</sup>

L-2210 Luxembourg

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010024412/16.

(100019245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Imza S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.259.

—  
*Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 26 janvier 2010*

*Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer comme administrateurs:

(i) Monsieur Olivier HART, dirigeant d'entreprise, né le 9 septembre 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement au 57, Avenue des Cottages, 78480 Verneuil sur Seine (France).

(ii) Monsieur Stéphane BROUSSAUD, dirigeant d'entreprise, né le 12 octobre 1976 à Paris, France, demeurant professionnellement au 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Luxembourg).

L'Actionnaire Unique confirme l'administrateur actuel de la Société, à savoir:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Archon S.à r.l., ayant son siège social au 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg B 124.198 et ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Stéphane BROUSSAUD, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer Monsieur Olivier HART en tant que président du conseil d'administration de la Société.

Pour extrait  
Archon S.à. r.l.  
Stéphane BROUSSAUD

Référence de publication: 2010024690/26.

(100019972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.753.

—  
In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

LIME ROCK PARTNERS IV, L.P., an exempted limited Partnership formed and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies and registered with the Register of Companies - Cayman Islands, under number 17876 ("LRP IV"),

represented by Me Stanislas BUNETEL, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That LRP IV is the sole shareholder of "LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l.", having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.753 (the "Company"), incorporated by public deed on February 14, 2007 by notary Maître Paul BETTINGEN, published in the Mémorial C, number 787, dated May 4, 2007, amended by a deed of Maître Paul FRIEDERS, on December 18, 2007, published in the Mémorial C, number 487, dated February 26, 2008.

II. After this had been set forth, the above named sole shareholder of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

LRP IV resolved to increase the capital of the Company by an amount of one hundred seventy five thousand Euros (EUR 175,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty four thousand one hundred seventy five Euros (EUR 254,175.-) to four hundred twenty nine thousand one hundred seventy five Euros (EUR 429,175.-) by the issue of seven thousand (7,000) new parts having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-).

*Subscription and Payment*

The seven thousand (7,000) new parts have all been subscribed for by the existing sole shareholder of the Company and fully paid up by a cash contribution for an aggregate amount of one hundred seventy five thousand Euros (EUR 175,000.-), which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder of the Company decides to subsequently amend the first paragraph of article 6 (all other provisions remaining unchanged) of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at four hundred twenty nine thousand one hundred seventy five Euros (EUR 429,175.-) represented by seventeen thousand one hundred sixty seven (17,167) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated approximately at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Follows the French version**

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LIME ROCK PARTNERS IV, L.P., un "exempted limited partnership)) constitué et régit par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés - Iles Cayman, sous le numéro 17876 ("LRP IV"),

représentée par Maître Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2009.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que LRP IV est l'associé unique de "LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124753, (la "Société"). constituée suivant acte reçu par Me Paul BETTINGEN en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C numéro 787 du 4 mai 2007, modifié suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 487 du 26 février 2008.

II. Après avoir établi ceci, l'associé unique susmentionné de la Société demande alors au notaire instrumentaire d'enregistrer les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

LRP IV a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent soixante quinze mille euros (EUR 175.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante quatre mille cent soixante quinze euros (EUR 254.175,-) à quatre cent vingt neuf mille cent soixante quinze euros (EUR 429.175,-) par l'émission de sept mille (7.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

#### *Souscription et Paiement*

Les sept mille (7.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique de la société par un apport en numéraire total de cent soixante quinze mille euros (EUR 175.000,-) qui sont maintenant à la disposition de la société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier en conséquence le paragraphe premier de l'article 6 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital susmentionnée (toutes autres dispositions demeurant inchangées).

„ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt neuf mille cent soixante quinze euros (EUR 429.175,-) représenté par dix sept mille cent soixante-sept (17.167) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. (...) ”.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital avec prime d'émission, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.



Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024996/101.

(100019298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**DECKER-WOLFF S.à.r.l. et Compagnie, s.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6460 Echternach, 5-6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 93.569.

*Anteilsübertragung*

Frau Josette WOLFF (80 parts sociales) scheidet als Unternehmer aus der Gesellschaft aus.

Die Anteile werden auf Herrn Willy DECKER übertragen, sodass dieser nun insgesamt 192 Anteile hält (112+80).

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20. Januar 2010.

*Pour la société*

Unterschrift

Référence de publication: 2010024649/14.

(100019677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**Horizontes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 44, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 56.559.

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, employé privé, né à Mortagua (Portugal), le 10 juin 1965, demeurant à L-3671 Kayl, 38, rue des Prés.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "HORIZONTES S.à r.l.", ayant son siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer, R.C.S. Luxembourg numéro B56559, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 659 du 19 décembre 1996, et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 921 du 25 octobre 2001;
- en date du 16 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1237 du 19 novembre 2005;
- en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C numéro 710 du 1<sup>er</sup> avril 2009.
- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social est transféré de Esch-sur-Alzette à L-3270 Bettembourg, 44, route de Peppange.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg)"

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, suite au déménagement de l'associé-gérant Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, de modifier son adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme suit: L-3671 Kayl, 38, rue des Prés.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RODRIGUES DUARTE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2010. Relation GRE/2010/264. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010025001/40.

(100020089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Venice Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.430.354,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.007.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010.*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 15 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Federico Saruggia
- Cédric Pedoni

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2010024652/21.

(100019706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Pronutri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 98.711.700,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.634.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 15 janvier 2010*

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société du 15 janvier 2010 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 15 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Philip Muelder

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2010024655/21.

(100019660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Korolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 999.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.993.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guemesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 15 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Philip Muelder

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2010024656/20.

(100019650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**Environmental Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.175.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of February.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

COVER INTERNATIONAL LIMITED, a British Virgin Islands company with head office at 3<sup>rd</sup> Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Anila Bushi Bouyer with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Monaco, on 26<sup>th</sup> January 2010;

Such proxy, after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory, has decided to form a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company under the name of "Environmental Investments".

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of kind.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form and may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to other companies.

The Company may execute any commercial, industrial, financial -either movable or immovable- transaction related directly or indirectly to its object or likely to favour its development.

**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32.000.-), divided into three thousand two hundred (3.200) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors elects a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present in person, or are represented by a proxy given to another Director, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday in the month of June at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2010.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2011.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party has subscribed the shares as follows:

COVER INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, three thousand two hundred shares . . . . .	3.200
Total: three thousand two hundred shares . . . . .	3.200

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

#### *Constitutive meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) Mr Graham J. WILSON, Barrister, born on December 9<sup>th</sup>, 1951, in St Neots, United Kingdom, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - b) Mr Anton BATURIN, private employee, born on February 1<sup>st</sup>, 1979 in Ufa (Russia), with professional address in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - c) Mr Anila BUSHI-BOUYER, private employee, born on April 29<sup>th</sup>, 1972 in Berat (Albania), with professional address in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) The following has been appointed Auditor:
 

Mr Andrew MANN, private employee, born on August 27<sup>th</sup>, 1952 in Aden (Yemen), with professional address in 20, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
- 5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, On the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trois février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

COVER INTERNATIONAL LIMITED, une société du droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à 3<sup>rd</sup> Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Mme Anila Bushi Bouyer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Monaco le 26 janvier 2010;

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Environmental Investments".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé aux administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

#### *Souscription et Libération*

La comparante a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

COVER INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, Mille six cents actions . . . . .	3.200
Total: trios mille deux cents actions . . . . .	3.200

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

27214

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Mr Graham J. WILSON, Barrister, né le 9 décembre 1951 à St Néots, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

b) Mr Anton BATURIN, employé privé, né le 1<sup>er</sup> février 1979 à Ufa (Russie), avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

c) Mme Anila BUSHI-BOUYER, employée privée, née le 29 avril 1972 à Berat (Albanie), avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Mr Andrew MANN, employé privé, né le 27 Août 1952 à Aden (Yémen), avec adresse professionnelle au 20, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Kernet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le Relation: LAC/2010/ Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025162/285.

(100021195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

---

**Avantas Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 36.225.

Par la présente, je soussigné MATHIEU FELDMANN a l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2008.

MATHIEU FELDMANN.

Référence de publication: 2010025270/10.

(100021571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

---

**BTM Foot International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.733.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privée en date du 9 février 2010, que l'assemblée a révoqué Monsieur Thierry SCHMITT, né le 9 novembre 1971 à Thionville, demeurant à F-57925 DISTROFF, 2, Cour du Château de son mandat d'administrateur délégué.

L'assemblée a nommé à l'unanimité Monsieur Bayram Tutumlu Tanhan, né le 29 mars 1960 à Ankara, demeurant à L-5752 Frisange, 31 A, route de Luxembourg aux fonctions d'administrateur délégué, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme  
BTM FOOT INTERNATIONAL  
Signature

Référence de publication: 2010025269/16.

(100021587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

**Argon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 135.822.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2010*

L'assemblée générale extraordinaire en date du 2 février 2010, a pris entre autre les résolutions suivantes:

1. Acceptation que Messieurs Pierre METZLER et Georges GUDENBURG ont démissionné de leur mandat de gérant de la société avec effet au 01 janvier 2010.
2. Le nombre de gérants est désormais réduit de trois à un unique:  
- Monsieur Jacques RECKINGER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025434/16.

(100020921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

**B&C Déco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5832 Fentange, 26A, op der Hobuch.  
R.C.S. Luxembourg B 147.366.

*Ausserordentliche Generalversammlung vom 1. Februar 2010*

Sind versammelt

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „MELANGE S.à r.l.“, mit Sitz in L-5832 Fentange, 26a, op der Hobuch, Handels- und Firmenregisternummer B 146584, hier vertreten durch seinen Geschäftsführer Herrn Karsten Roloff mit Adresse in L-5832 Fentange, 26a op der Hobuch,

als alleiniger Gesellschafter der „B&C Déco Sàrl“ RCSL B 147.366 gegründet am 29. Juli 2009 bei der Notarin Blanche Moutrier mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Dieser Komparent hat folgende Entscheidung getroffen:

*Erste Entscheidung - Verlegung des Sitzes der Gesellschaft*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung in der Gemeinde Hesperingen verlegt auf folgende Adresse: 26a op der Hobuch L-5832 Fentange.

Melange Sàrl  
Karsten Roloff

Référence de publication: 2010025503/20.

(100021477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

**Capitole International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 36.244.

Par la présente, je soussigné MATHIEU FELDMANN a l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2008.

MATHIEU FELDMANN.

Référence de publication: 2010025271/10.

(100021569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

---

**Eurobrick Participations Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.413.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 février 2010.*

Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 04 mai 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Michaël ZERBIB, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Extrait sincère et conforme

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2010025435/28.

(100021171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

---

**Art Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.280.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 février 2010 au siège social de la société*

*Décision*

1. Le conseil d'administration décide de transférer son siège social du 110, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025502/13.

(100021391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

---